ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Recherche

Question écrite n° 38622

Texte de la question

M Jean-Marie Daillet expose a M le ministre delegue aupres du ministre des affaires etrangeres, charge des affaires europeennes, ses preoccupations quant aux nouvelles mesures actuellement en preparation au sein des instances communautaires (commission et conseil) en vue de modifier une nouvelle fois les modalites de la gestion et de la direction du centre commun de recherche des Communautes europeennes. Le Gouvernement est-il decide a veiller a ce que ces mesures, tout en tenant compte des evolutions necessaires, respectent le caractere communautaire devolu a cet organisme, et par consequent preservent les responsabilites et le pouvoir de decision propre devolu a la commission en matiere de gestion des programmes et du personnel ? N'estime-t-il pas hautement souhaitable que le regime administratif, juridique et pecuniaire du personnel scientifique du CCR n'aille pas en se degradant au point de devenir inferieur, sous d'importants aspects, a celui des organismes scientifiques europeens comparables et que ne soit pas aggrave le sentiment de malaise ressenti par ce personnel ?

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le rappelle l'honorable parlementaire, le caractere communautaire du CCR doit etre preserve, ce centre etant explicitement prevu par le traite Euratom. Les discussions en cours, tant au conseil que dans les divers organismes scientifiques europeens, ne visent pas a remettre en cause cette nature communautaire, mais a ameliorer la structure et la gestion du centre. Cette reforme a ete jugee indispensable par le groupe d'experts industriels, mis en place en 1986 sur la demande des Etats membres et en particulier de la France. Le CCR, qui dispose de ressources financieres importantes (pres de 700 millions d'ECU lui seront ainsi attribues par le seul programme-cadre) a en effet encouru de nombreuses critiques visant une certaine rigidite, une absence de dynamisme et un rapport cout/efficacite insuffisant. Ces critiques ont ete confirmees par les experts industriels en 1986. Dans l'interet meme du CCR et de son personnel, il est donc urgent de mettre en oeuvre les reformes necessaires. Certains amenagements de la gestion du personnel paraissent a cet egard s'imposer, comme l'a reconnu le directeur general du centre, M Contzen. La France agit pour que de telles reformes soient mises en place rapidement.

Données clés

Auteur : M. Daillet Jean-Marie
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38622
Rubrique : Politiques communautaires
Ministère interrogé : affaires européennes
Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1323
Réponse publiée le : 18 avril 1988, page 1629